

# LE PETIT JOURNAL



Octobre 2025

HAUDAINVILLE


## CONTACT



Mairie d'Haudainville

1 rue de Verdun

55100 Haudainville

 03 29 84 62 86

 mairie-haudainville@grandverdun.fr

 www.haudainville.fr

Retrouvez-nous sur Facebook

et PanneauPocket

## Horaires d'ouverture de la Mairie



**Lundi : 13h30-17h00**

**Mardi : 10h-12 et 13h30-17h**

**Mercredi : Fermé**

**Judi : 10h-12 et 13h30-17h00**

**Vendredi : 13h30-17h**

Le Maire et les adjoints se tiennent  
à votre disposition le

**1<sup>er</sup> samedi du mois de 10 h à 12 h  
ou sur rendez-vous**

En dehors des permanences  
ci-dessus et **en cas d'urgence**  
vous pouvez contacter le Maire ou  
les adjoints aux numéros ci-après :

**Patrick Lorans**

06 80 96 32 10

**Ghislin Lubraniecki**

06 63 22 28 45

**Jérôme Martinet**

06 72 83 30 15

—  
**Nuisances sonores,**

**horaires pour le bricolage :**

**Semaine : 8h-12h et 14h-20h**

**Samedi : 9h-12h et 14h-19h**

**Dim. et jours fériés : 10h -12h**

## LE MOT DU MAIRE

Dans un contexte national marqué par une instabilité politique persistante et des tensions économiques, notre commune n'est évidemment pas épargnée. J'en aurai pour preuve le non aboutissement de demandes de subventions pour 2 projets d'investissements.

L'augmentation du coût de la vie, les incertitudes budgétaires et les contraintes imposées aux collectivités territoriales nous obligent à faire preuve d'une vigilance constante.

Pour autant, nous ne baissons pas les bras. Plus que jamais, nous restons mobilisés pour continuer à faire avancer HAUDAINVILLE avec responsabilité et détermination.

De fait, plusieurs projets sont, soit en cours d'achèvement (réfection et déplacement de ND de la Gravière) soit ont été validés (création d'un cheminement sécurisé entre le village et la côte des malades, installation d'un feu récompense et de coussins de Berlin) soit à l'étude (végétalisation de la rue Grande et sécurisation du carrefour).

Enfin, les animations traditionnelles que sont Halloween, les marches du Téléthon et le repas des aînés sont toujours au programme.

Nous avançons pas à pas avec prudence mais sans renoncer à nos ambitions pour l'avenir. Dans cette période incertaine votre confiance et votre soutien sont plus précieux que jamais.

Prenez soin de vous.

Cordialement ,

Patrick LORANS



## Agenda :

- **Vendredi 31 octobre** : Collecte des bonbons pour Halloween de 16h30 à 18h.
- **Samedis 8 /11, 22/11 et 13/12** : « Opérations fleurissons notre village ».
- **Mardi 11 novembre** : Cérémonie du 11 novembre au cimetière puis au monument aux morts, suivie du verre de l'amitié et exposition « Papa PICARD » à la salle polyvalente.
- **Samedi 29 novembre à partir de 18h** : Marche de nuit au profit du Téléthon. 2 parcours 7 et 12 km.
- **Dimanche 30 novembre à 15h** : Concert d'Echo Lali pour la St Nicolas à la salle polyvalente.
- **Vendredi 5 décembre à 20h** : Conseil municipal à la salle polyvalente.
- **Dimanche 7 décembre à partir de midi** : repas des aînés à la salle polyvalente.



## ETAT CIVIL

### Mariages :

Mariage le 30/08 : Madame Wendy Baraquin et Monsieur Théo Florentin

Mariage le 13/09 : Madame Alexandra Jadot et Monsieur Alejandro Illescas Gimenez



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 10 octobre 2025



Présents : Patrick LORANS, Denis WAXWEILER, Ghislain LUBRANIECKI, Jérôme MARTINET, Dominique VALLA, David SOULODRE, Jean-Michel CORRIAUX.

Absents : Olivier LECLER, Cédric MAILFERT et Véronique PHILIPPE.

### DELIBERATIONS

#### **1) Approbation du procès-verbal du conseil précédent.**

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal du conseil municipal du 26 juin 2025, transmis par mail aux conseillers. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### **2) Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.**

Monsieur le Maire présente la demande du Service de Gestion Comptable de Verdun, de classer en non-valeur certaines créances devenues irrécouvrables.

L'état comptable présente une valeur à enregistrer en non-valeur de 65€.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité d'accorder décharge au comptable des sommes présentées et d'inscrire en non-valeur au compte 6542 la somme de 65 €.

#### **3) Cheminement Côte des malades.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2025-12 prise lors du conseil municipal du 26 juin dernier et notamment le plan de financement voté :

Montant total des travaux : 46 034.28 €                      Subvention de la Région : 11 508.57 €                      Autofinancement : 34525.71 €

La demande de subvention auprès de la Région Grand Est ayant été rejetée, Monsieur le Maire propose un financement exclusif par la commune. Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de valider le nouveau plan de financement et d'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce projet.

#### **4) Taxe d'habitation sur les logements vacants.**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1407 *bis* du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation, de fixer ce taux à 21,92 % et de charger le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### **5) Autoconsommation collective patrimoniale.**

Suite à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dispositif d'autoconsommation collective patrimoniale.

Grâce à ce dispositif, les bâtiments communaux, distants du site de production photovoltaïque, peuvent consommer l'énergie produite à moindre coût. La commune est à la fois, organisatrice, productrice et consommatrice.

Afin de mettre en place ce dispositif, une convention doit être signée avec Enedis.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de valider le projet d'autoconsommation collective patrimoniale et d'autoriser le Maire à signer la convention avec Enedis ainsi que tout autre document s'y rapportant.

#### **6) Remplacement des portes de la salle polyvalente.**

Les portes actuelles n'étant pas adaptées à un fort passage, elles présentent des signes d'usure et des dysfonctionnements fréquents. Un devis pour remplacement à l'identique a été établi par l'entreprise BM Install.

Les conseillers s'interrogent sur la possibilité de ne remplacer qu'une seule des deux portes.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de demander une nouvelle proposition ne remplaçant qu'une porte et de valider le devis de l'entreprise BM Install d'un montant de 13271.06 € ou pour tout autre montant inférieur proposé.

#### **7) Prise en charge de frais de déplacement du Maire.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal son souhait de participer au Congrès des Maires du 18 au 20 novembre 2025.

Pour une prise en charge par la commune de ses frais, il sollicite l'accord du conseil municipal selon les dispositions de l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité, approuve la prise en charge des frais de participation du Maire au Congrès des Maires de France comme proposé.

### **8) Réfection du mur du jardin de l'église.**

Monsieur le Maire présente la situation du mur d'enceinte du jardin de l'église.

A la suite de travaux d'entretien du jardin, les murs auparavant recouverts de végétation ont été mis à nu, faisant apparaître d'importants dégâts (pierres manquantes ou délitées, éboulements).

Plusieurs devis ont été établis par deux entreprises offrant des solutions de murs contemporains.

Les membres du conseil souhaitent que de nouveaux devis qui proposeraient des méthodes traditionnelles soient demandés.

La délibération n'est pas soumise au vote.

### **9) Repas des aînés.**

Monsieur le Maire présente la proposition de Madame Philippe pour l'organisation du repas des aînés 2025 : repas traiteur d'un montant de 56.50 € par personne.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de valider la proposition et le budget de 56.50 € par personne.

### **Questions diverses :**

- L'offre de mise en vente de l'immeuble 12 rue Grande n'ayant reçu aucune proposition de reprise concrète, les conseillers conviennent de confier la vente à une agence immobilière.

- Le règlement du cimetière et du site cinéraire ainsi qu'un nouvel arrêté d'entretien des trottoirs ont été pris. Ils sont consultables sur le panneau d'affichage numérique de la mairie.

Le règlement du cimetière est également consultable sur la page internet du cimetière d'Haudainville.

La séance est levée à 21h30.

### **Cérémonie du 11 novembre et exposition intitulée « Papa PICARD » :**

Rendez-vous est donné le mardi 11 novembre à 10h au cimetière communal pour la première partie de la cérémonie puis à 11h au monument aux morts pour la seconde. La cérémonie sera suivie du verre de l'amitié offert à la salle polyvalente.

Pour l'occasion, Pierre ROUSSEL et Yves JADOT présenteront une exposition sur un habitant d'Haudainville, Charles Constant PICARD, surnommé Papa PICARD, qui s'est illustré pendant la guerre franco prussienne de 1870. Le 19 juillet 1870, l'Empire français déclare la guerre au royaume de Prusse mais les Français sont mal préparés et le conflit tourne rapidement à l'avantage des Allemands. En août, le général GUÉRIN DE WALDERSBACH, gouverneur de la place de Verdun, doit transmettre d'importants documents au maréchal BAZAINE, encerclé dans Metz. Il confie cette mission à un groupe d'émissaires de la région dont fait partie Charles Constant PICARD.

L'exposition, visible le 11 novembre à la salle polyvalente, retrace le périple de Papa PICARD pour rejoindre Metz à partir de Verdun au péril de sa vie .



## ARRETE MUNICIPAL : Entretien des voies publiques

Suite à de nombreuses remarques sur les trottoirs, la mairie d'Haudainville a pris un arrêté dont voici l'essentiel.

Vous pouvez consulter l'intégralité de l'arrêté sur le tableau d'affichage numérique de la mairie.

### Article 1 : Entretien des trottoirs :

Dans les voies livrées à la circulation publique, les propriétaires et occupants des immeubles riverains, sont tenus de maintenir ou de faire maintenir en bon état de propreté :

- les trottoirs, sur toute leur largeur au droit de leur façade ou clôture ;
- ou s'il n'existe pas de trottoir, un espace de 1,50 mètre de largeur, au droit de leur façade ou clôture.



**1-2.** Le nettoyage incombant aux riverains concerne le balayage, mais aussi le désherbage et le démoussage des espaces concernés.

**1-3.** Le désherbage doit être réalisé par arrachage, binage ou tout autre moyen non chimique. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

**1-4.** A l'automne, lors de la chute des feuilles, ou lors de la chute de fruits, les riverains sont tenus de balayer les feuilles et fruits tombés sur les trottoirs au droit de leur façade ou clôture..

**1-5.** Les saletés et déchets collectés par les riverains lors de ces opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets verts, conformément à la réglementation applicable. Il est expressément défendu de pousser les produits de ce balayage dans les bouches d'égout ou les avaloirs.

### Article 2 : Neige et verglas :

**2-1.** En cas de neige ou de verglas, les habitants des maisons situées en bordure de voie publique sont tenus de racler puis balayer la neige devant leur maison, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. S'il n'existe pas de trottoir, le raclage et le balayage doivent se faire sur un espace de 1,50 mètre à partir du mur de façade ou de la clôture.



**2-2.** Il est interdit de pousser les neiges et les glaces à l'égout ; les tampons de regard et les bouches d'égout doivent demeurer libres.

**2-3.** Par temps de gel, il est interdit de sortir sur la rue les neiges ou les glaces provenant des cours, jardins, de l'intérieur des propriétés et de faire couler de l'eau sur la voie publique, les trottoirs et autres lieux de passage des piétons.



### Article 3 : Déjections des animaux domestiques :

Il est formellement interdit aux propriétaires d'animaux domestiques ou à leurs gardiens de laisser ceux-ci déposer leurs déjections sur les trottoirs, bandes piétonnières ou toute autre partie de la voie publique réservée à la circulation de piétons, les places, le mobilier urbain, les espaces verts, les jardinières et les façades d'immeubles ou les murs de clôture. Le non-respect de cette prescription sera sanctionné par une amende prévue pour les contraventions de la 1<sup>ère</sup> classe.

### Article 4 : Constatation des infractions et sanctions :

Les infractions au présent arrêté seront poursuivies dans les conditions prévues par le Code Pénal sans préjudice d'autres peines prévues par les lois et règlements en vigueur.



## Repas ou colis de fin d'année

La Commune d'Haudainville organise le repas dansant de fin d'année pour les aînés le dimanche 7 décembre à midi. Il vous est proposé de faire un choix entre le colis pour chaque foyer dont l'un des membres a 65 ans et plus ou l'invitation au repas.

Le repas aura lieu à la salle polyvalente d'Haudainville, l'animation sera assurée par l'orchestre Luc MATHIEU.

Le repas est gratuit pour les Haudainvillois de plus de 65 ans et est offert au couple si l'un des deux a plus de 65 ans.

Pour les personnes n'ayant pas l'âge ou n'habitant pas Haudainville, le prix du repas est de 48€ par personne. Vous recevrez un avis de somme à payer qui sera à régler auprès du Trésor public.



Pour plus de renseignements contacter Jean-Michel CORRIAUX au 06 08 83 33 19.

### Bulletin réponse à retourner pour le 07 novembre 2025 au secrétariat de la mairie

Mme, M : .....

Adresse : .....

souhaite :  le colis de fin d'année ( cocher votre réponse)  
Ou  l'invitation au repas accompagné de : ..... (conjoint)

autre :

Personnes invitées
Mme, M..... (nom, prénom) Adresse : .....
Mme, M..... (nom, prénom) Adresse : .....

**Attention**, pour des raisons d'organisation et pour éviter des oublis, nous vous demandons de **compléter le bulletin réponse ci-dessus et de le déposer au secrétariat de Mairie ou dans la boîte aux lettres de la Mairie pour le 07 novembre dernier délai.**



### Marche de nuit au profit du Téléthon : samedi 29 novembre à partir de 18h

Cette année encore, les bénévoles du Comité des fêtes et des Petits Anons sont pleinement mobilisés dans l'organisation de cette marche festive dont tous les bénéfices seront reversés au Téléthon.

Au programme, deux circuits de 7 et 12 km avec un ravitaillement sur le parcours. La marche sera suivie d'un repas composé de pâtes à la bolognaise et d'un dessert.

Le tarif est de 10€ par adulte et 7€ par enfant de moins de 12 ans. Il est possible de participer à la marche uniquement pour 5 €.

Rendez-vous est donné le samedi 29 novembre à partir de 18h pour un départ à 18h30 .

### Spectacle de la Saint Nicolas : dimanche 30 novembre à 15h

Cette année, les membres du Comité des fêtes ont invité le groupe de Rock'n Roll, Echo Lali, à venir animer pendant une heure la salle polyvalente avant la venue de Saint Nicolas. Au programme, un concert interactif à destination des enfants et des parents. A la suite du concert, le patron des écoliers viendra distribuer bonbons et friandises aux enfants présents.

Rendez-vous le dimanche 30 novembre à 15h à la salle polyvalente.

Le concert est gratuit.



### Ouverture d'une section pétanque au sein du SLC la Beholle :

Les dirigeants de l'association Sport Loisirs Culture La Béholle souhaitent ouvrir une section pétanque à Haudainville.

Ils recherchent un responsable de section, ainsi que des membres pour faire vivre et animer cette nouvelle activité conviviale.

N'hésitez pas à les rejoindre !

Pour les contacter, merci de leur envoyer un e-mail à l'adresse suivante : [slc.labeholle@gmail.com](mailto:slc.labeholle@gmail.com) ou un sms au 07-60-98-84-33.



### Opération « Nettoyons notre village » :

Samedi 18 octobre, une quinzaine de bénévoles dont de nombreux enfants ont participé à l'opération "Nettoyons notre village". Au programme, ramassage des déchets abandonnés et désherbage des plates-bandes fleuries.

Cette matinée de travail s'est achevée par le verre de l'amitié.

Merci à tous les bénévoles !

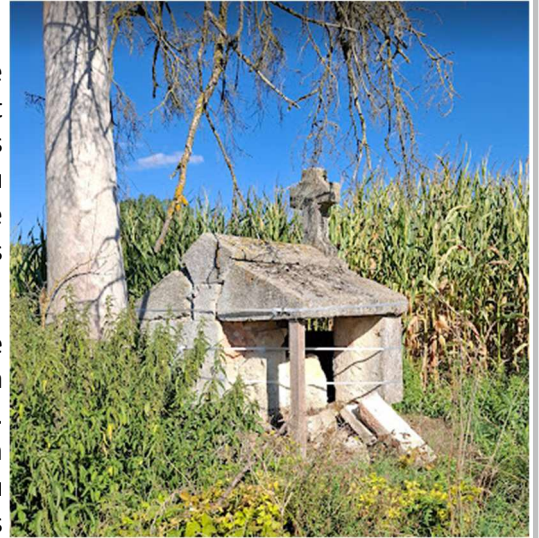


## Déplacement de la chapelle Notre Dame de la Gravière :

Les plus anciens habitants de la Commune connaissent cette chapelle qui se trouvait le long d'un champ chemin de l'écluse (entre l'écluse 17 et le pont de l'autoroute) à proximité du canal et qui menaçait ruine depuis plusieurs années. Grâce à un travail de longue haleine (plus de 2 ans), la chapelle a pu être restaurée et déplacée au pont de Butry. Elle est désormais installée dans un endroit aménagé pour la recevoir où les habitants et marcheurs empruntant la voie verte pourront la (re)découvrir.

Ce beau projet n'aurait pas pu voir le jour sans l'aide et le soutien de plusieurs acteurs : nos historiens locaux Yves JADOT et Pierre ROUSSEL, la famille PICARD, propriétaire de la chapelle qui l'a cédée gracieusement, M. Léo CAPPUCCIO, meilleur ouvrier de France, qui s'est occupé de sa restauration complète et Aldo GREGORIO qui a su embellir le secteur du pont de Butry pour offrir à cette chapelle un magnifique écrin. Nous tenons à tous les remercier très chaleureusement pour leur participation dans la réussite de ce beau projet afin de sauvegarder notre patrimoine local.

Une bénédiction de la chapelle aura lieu prochainement.



## Histoire de la chapelle racontée dans les Mémoires de la Société philomathique de Verdun : Meuse (extraits)

Aux alentours de Verdun, tant de fois dévastés par la guerre, Notre Dame de la Gravière est la seule chapelle un peu ancienne qui semble être restée telle qu'elle fut bâtie et n'avoir jamais été ni refaite, ni peut-être même restaurée.

Située à un kilomètre en amont d'Haudainville, entre le canal et la Meuse, à cet endroit très rapprochés par suite d'une courbe marquée de la rivière, cette chapelle est de dimensions très réduites : 1,20 m de longueur, sur 1,40 m de largeur, avec 1,80 m de hauteur au sommet du pignon qui est surmonté d'une croix.

Elle est construite tout entière, murs et toit, en pierres de taille, et, bien que privée de fenêtres, comme sa porte en fer est en partie grillée, on en peut voir l'intérieur où, parmi d'autres plus modernes, se trouve une statuette de la Vierge paraissant aussi vieille que la bâtisse elle-même.

Erigée au XVe siècle, Notre Dame de la Gravière fut, jusqu'au commencement du XXe, un but de pèlerinage et aujourd'hui encore, on y vient en procession le lundi des Rogations.

Pendant près de cent ans, la confrérie du Saint-Sacrement à Haudainville, lui a payé des redevances.

Références:

ROBINET. — Pouillé du diocèse de Verdun, Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France. Imprimerie et Librairie de René MARCHAL, éditeur, 5 et 7, Rue Beaurepaire VERDUN, 1934.



### Travaux d'entretien des chemins communaux :

Nous avons missionné Aldo GREGORIO pour entretenir plusieurs chemins communaux qui en avaient bien besoin : le chemin de la Croix de l'Hermina et celui de la Croisette (en direction de Dieue).

Un grand merci à lui.

### Inauguration des travaux rues des Ecoles et de Metz :

Malgré les conditions météorologiques compliquées ce samedi 4 octobre, l'inauguration des travaux des rues des Écoles et de Metz s'est tenue en présence de M. DUMONT, président du Conseil Départemental de la Meuse, de M. HAZARD, président de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) et d'une trentaine d'habitants.

Après avoir coupé le ruban devant l'école Edgar GASCON, les participants se sont rendus à la salle polyvalente pour les différents discours.

A noter que le montant total des travaux s'élève à 625 000€.

L'inauguration s'est conclue par le verre de l'amitié offert par la Commune.



### Entretien du jardin de l'église :

Les salariés de Verdun Chantiers sont intervenus fin août pour faire place nette dans le jardin de l'église qui en avait bien besoin. Plusieurs arbres devenus dangereux ont été abattus ou taillés, l'herbe a été tondue et les plantes grimpantes sur le mur d'enceinte ont été arrachées.



A cette occasion, nous avons constaté que le mur avait souffert. Des devis ont été demandés pour le restaurer.



*« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipale. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.*

**Directeur de publication :** M. Lorans Patrick, Maire de la commune.

**Rédacteurs :** M. Martinet Jérôme – M. Waxweiler Denis.